



ADHÉRER À L'ASSOCIATION CONSTRUCTION21 FRANCE

► Rejoignez un réseau de professionnels à la pointe sur la ville durable !

Construction21 est au service des professionnels pour accélérer la transition environnementale du secteur. En adhérant à l'association, vous favorisez la visibilité de votre entreprise sur le média de référence de la profession et soutenez le développement de cet outil d'intérêt général.

Petite structure, Construction21 France s'appuie en effet d'abord sur ses adhérents pour développer ses contenus et son audience. Les adhérents sont ainsi les premiers contributeurs et les principaux bénéficiaires de la plateforme. Deux modes d'adhésion possibles : adhérent simple ou partenaire associé.

1. Adhérent



Affirmez votre présence

- ✓ Profitez d'un accompagnement personnalisé pour mettre en avant les contenus adaptés à votre activité sur la plateforme
- ✓ Affichez votre logo sur la page d'accueil de C21.fr et en page adhérents (+ présentation + lien)
- ✓ Pilotez un dossier thématique en tant que rédac'chef
- ✓ Animez une communauté

- ✓ Bénéficiez d'un relais particulier de vos comptes réseaux sociaux
- ✓ Publiez automatiquement vos actualités sur C21 via un flux RSS
- ✓ Affichez automatiquement les infos C21 qui vous concernent sur votre propre site (flux RSS personnalisé sur demande)
- ✓ Référenciez une formation gratuite par an



Informez-vous

- ✓ Recevez régulièrement la lettre d'info « C21 en bref »
- ✓ Représentez votre collègue au Conseil d'administration



Développez votre réseau

- ✓ Rencontrez d'autres adhérents
- ✓ Participez à tous les événements Construction21
- ✓ Bénéficiez de tarifs réduits sur nos événements partenaires



Bénéficiez d'une remise de 30% sur toutes les prestations de services*

*Hors parrainage Awards

- ✓ Création contenus
- ✓ Bannières
- ✓ Référencement formations...

2. Partenaire associé

Tous les avantages ci-dessus +



Participez à la gouvernance

- ✓ Siégez automatiquement au Conseil d'administration
- ✓ Intégrez vos objectifs à la stratégie générale de la plateforme



Encore plus de buzz

- ✓ Bénéficiez du soutien médiatique gratuit de Construction21 pour vos événements

► Un modèle économique public / privé

Construction21 France finance son activité par les cotisations de ses adhérents, des subventions de l'ADEME, complétés par le sponsoring des Awards, les prestations de services et l'accompagnement de projets de recherche.

En janvier 2018, près de 100 entreprises et organisations sont membres de l'association, dont 5 partenaires associés : le réseau BEEP, le CSTB, l'IFPEB, EGF BTP et la FNTP. [Découvrir tous les adhérents](#)



BULLETIN D'ADHÉSION

Votre entreprise/organisation (compléter) :

Votre collègue (cocher la case correspondant à votre activité) :

Professionnels de terrain (de l'immobilier, de la construction, de l'énergie...)	<input type="checkbox"/>	Territoires (collectivités et agences territoriales, pôles de développement économique, clusters...)	<input type="checkbox"/>
Réseaux (nationaux ou régionaux, fédérations, syndicats professionnels...)	<input type="checkbox"/>	Éducation (enseignement supérieur & technique, formation continue, étudiants, enseignants...)	<input type="checkbox"/>
Recherche & Développement (chercheurs, pôles d'expertise, laboratoires, pôles de compétitivité...)	<input type="checkbox"/>	Finance et juridique (organisations bancaires, institutions, avocats et conseils juridiques...)	<input type="checkbox"/>
Média (presse, sites web et blogs spécialisés, éditeurs, organisateurs d'évènements et de salons...)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Votre catégorie (Entourer la case correspondant à votre situation)	Cotisation/an HT	Cotisation/an TTC
Organisation < 10 salariés	350 €	420 €
Organisation < 100 salariés	600 €	720 €
Organisation < 1000 salariés	960 €	1 152 €
Organisation > 1000 salariés	1 320 €	1 584 €
Partenaire associé	10 000 €	12 000 €

- L'adhésion à l'association Construction21 est réservée aux professionnels concernés par les sujets traités sur le portail (personnes morales).
- Elle est renouvelable par tacite reconduction.
- Tout nouvel adhérent doit être validé par le Conseil d'administration.

Représentant de l'entreprise/organisation adhérente

Par votre adhésion, vous vous engagez à enrichir le portail Construction21 en publiant régulièrement des articles sur l'actualité de votre entreprise/organisation, en ajoutant vos réalisations exemplaires dans l'une des bases de données ou en participant aux communautés thématiques.

Nom :

Fonction :

E-mail :

Téléphone :

Adresse :

Date :

Cachet :

Signature :